

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
VE 1	LU 1	JE 1	SA 1	MA 1 <i>Férié</i>	JE 1
SA 2	MA 2	VE 2	DI 2	ME 2	VE 2
DI 3	ME 3	SA 3	LU 3	JE 3	SA 3
LU 4	JE 4	DI 4	MA 4	VE 4	DI 4
MA 5	VE 5	LU 5	ME 5	SA 5	LU 5
ME 6	SA 6	MA 6	JE 6	DI 6	MA 6
JE 7	DI 7	ME 7	VE 7	LU 7	ME 7
VE 8	LU 8	JE 8	SA 8	MA 8	JE 8
SA 9	MA 9	VE 9	DI 9	ME 9	VE 9
DI 10	ME 10	SA 10	LU 10	JE 10	SA 10
LU 11	JE 11	DI 11	MA 11	VE 11 <i>Férié</i>	DI 11
MA 12	VE 12	LU 12	ME 12	SA 12	LU 12
ME 13	SA 13	MA 13	JE 13	DI 13	MA 13
JE 14 <i>Férié</i>	DI 14	ME 14	VE 14	LU 14	ME 14
VE 15	LU 15 <i>Férié</i>	JE 15	SA 15	MA 15	JE 15
SA 16	MA 16	VE 16	DI 16	ME 16	VE 16
DI 17	ME 17	SA 17	LU 17	JE 17	SA 17
LU 18	JE 18	DI 18	MA 18	VE 18	DI 18
MA 19	VE 19	LU 19	ME 19	SA 19	LU 19
ME 20	SA 20	MA 20	JE 20	DI 20	MA 20
JE 21	DI 21	ME 21	VE 21	LU 21	ME 21
VE 22	LU 22	JE 22	SA 22	MA 22	JE 22
SA 23	MA 23	VE 23	DI 23	ME 23	VE 23
DI 24	ME 24	SA 24	LU 24	JE 24	SA 24
LU 25	JE 25	DI 25	MA 25	VE 25	DI 25 <i>Férié</i>
MA 26	VE 26	LU 26	ME 26	SA 26	LU 26
ME 27	SA 27	MA 27	JE 27	DI 27	MA 27
JE 28	DI 28	ME 28	VE 28	LU 28	ME 28
VE 29	LU 29	JE 29	SA 29	MA 29	JE 29
SA 30	MA 30	VE 30	DI 30	ME 30	VE 30
DI 31	ME 31		LU 31		SA 31

### ORDURES MÉNAGÈRES

Secteurs bacs,  
une fois par semaine  
SORTIR LE JOUR DE LA COLLECTE AVANT 13h.

### EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS

Une semaine sur deux.  
SORTIR LE JOUR DE LA COLLECTE AVANT 13h.

### ENCOMBRANTS

Le 15 juillet.  
SORTIR LA VEILLE APRÈS 19h.

**Attention aux jours fériés**  
Collectes décalées

PLUS D'INFORMATIONS  
Chartres-metropole.fr 0 800 22 20 36

La sortie des déchets en dehors des jours de collecte peut faire l'objet d'une amende.

À partir du 4 juillet,  
TOUS les emballages se trient !

Bouteilles  
Flacons et bidons  
en plastique



Cartonnettes  
Briques alimentaires  
Tous les papiers



Emballages métalliques



**+** NOUVEAU

Barquettes, blisters,  
pots, sacs,  
sachets et films en plastique



**+** NOUVEAU

Petits emballages métalliques



# NOTE D'INFORMATION

Madame, Monsieur,

La réglementation relative au recyclage des emballages et des papiers n'a cessé d'évoluer depuis plus de vingt ans. Bientôt, le tri deviendra plus simple sur le territoire de Chartres métropole !

À compter du 4 juillet prochain, tous les types d'emballages seront collectés ensemble. Qu'ils soient en plastiques, en papier, en carton, ou bien en métal, même petits, ils seront à déposer dans les sacs jaunes, les bacs jaunes ou les points d'apport volontaire dédiés, selon l'usage dans votre commune.



Pour vous aider, vous retrouverez dans ce kit d'information :

- votre calendrier de collecte du deuxième semestre,
- un mémo-tri précisant les nouvelles consignes et intégrant des conseils pratiques,
- un sticker à apposer sur votre bac de tri, si vous en avez un.

Une campagne de changement des bacs jaunes est prévue en 2023. Toutes les informations utiles vous seront communiquées dans le magazine Votre aggro.

Néanmoins, si la composition de votre foyer évolue, vous pouvez d'ores et déjà faire une demande de changement de bac via le numéro vert Infos déchets.

Votre mobilisation en faveur du recyclage et de la réduction des déchets est primordiale. Nous vous remercions par avance pour votre concours.

**Il n'y a pas de petits gestes si nous sommes 140 000 à les faire !**

Toutes les infos sur [www.chartres-metropole.fr](http://www.chartres-metropole.fr)